Conseil municipal du 11 décembre 2019

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

Bâtiments communaux

- Auberge des Marronniers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation avant de pouvoir rouvrir l'établissement.

- Remplacement du comptoir : après présentation des devis le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise ANDRADES pour le remplacement du comptoir − bar (fourniture et installation) équipé d'un arrière bar. Montant des travaux : 8 040.00 € TTC.
- Travaux de rénovation intérieur : après présentation des devis le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BŒUF pour les travaux de rénovation des peintures et papier peints plafonds et murs, faïences, carrelages. Montant des devis : 7 657.10 € TTC.

- Choix nouveaux gérants

Après avoir reçu les différentes candidatures pour la reprise du commerce « Auberge des Marronniers », Monsieur Tony KLOCK et Madame Françoise LONGERE ont été retenus.

La réouverture du commerce est prévue courant janvier 2020, lorsque les travaux de rénovation seront terminés.

Lotissement le Ponsut

Les branchements EDF ont été réalisés sur les parcelles situées le long de la route.

2 nouveaux terrains sont sous compromis de vente.

Voirie

Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture des panneaux de rues, des plaques de numéros et des supports poteaux. Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 5 872.87 euros TTC.

Tarifs communaux 2020:

Tarifs au cimetière :

A compter du 1er janvier 2020 le prix du mètre carré est fixé à 138,00 € pour une concession perpétuelle.

Le dépôt d'un corps dans le caveau communal est fixé à 56,00 € pour 20 jours (plus 6,00 € par jour au-delà de ce délai).

Columbarium

Concession 30 ans : 205 € Concession 50 ans : 355 €

Tarifs salle polyvalente:

Le conseil municipal révise les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2020.

Habitants de la commune : 170,00 € pour un jour et 245,00 € pour deux jours.

Personnes extérieures à la commune : 275,00 € pour un jour et 345,00 € pour deux jours.

Vin d'honneur : 55,00 €. Location de matériel : 8,00 € pour une table et deux bancs.

Remise des clés le samedi matin 9h ; état des lieux réalisé impérativement le lundi matin par l'employé communal.

Elagage

Les propriétaires de haies ou d'arbres bordant les chemins ruraux et les routes communales sont priés de les élaguer pour des raisons de sécurité, notamment pour la circulation routière.